

COMMUNE DE SAALES
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en fonction : 13

Nombre de conseillers
présents : 9

Séance ordinaire du 13 Juin 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire, suite à la convocation datée du 06 Juin 2013

Membres présents : Mmes Marguerite MATHIEU, Colette GLEITZ, Dominique LIEBMANN, Brigitte HUNG, Dalila TRUTTMANN.
Mrs Claude BRIGNON, Jean-Pol HUMBERT, Jean-Claude PHILIPPE.

Membre absent ayant donné procuration : Serge SCHMITT a donné procuration à Claude BRIGNON et Vincent FROEHLICHER a donné procuration à Marguerite MATHIEU

Membre excusé : /

Membres non excusés : Renaud FAUSSER et Jean-Pierre GASS

Secrétaire de séance : Roxane FREYERMUTH

Le Maire propose au Conseil une modification d'ordre du jour avant la lecture de ce dernier concernant :

- *Point 11 : Voirie : Enrobés*
- *Point 12 : Lotissement : Création d'une servitude de canalisation*
- *Point 13 : VVF : Prêt*

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour.

Le P.V. de la précédente séance, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

2013 - 041 - OBJET : VVF : Avenants

- ***Lot n°09 : Avenant n°04***

Le Maire présente au Conseil un avenant concernant les travaux pour la rénovation du VVF.

Cet avenant tient compte aussi bien des moins-values que des plus-values résultant de l'avancement des travaux et des modifications qui sont apparues nécessaires à la bonne réalisation du projet :

- **Lot n° 09 MENUISERIES** : Entreprise **JUILLOT** présente un avenant positif de **1 772.00 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'avenant n°04 proposé.

- **Lot n°16 : Avenant n°02**

Cet avenant tient compte aussi bien des moins-values que des plus-values résultant de l'avancement des travaux et des modifications qui sont apparues nécessaires à la bonne réalisation du projet :

- **Lot n° 16 VRD** : Entreprise **THIRION** présente un avenant de **11 482.29 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'avenant négatif n°02 proposé.

2013 – 042 - OBJET : Rénovation du VVF: Maîtrise d'œuvre : Avenant n°04

Le Maire présente au Conseil un nouvel avenant concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du VVF.

En effet, le budget prévisionnel de la rénovation du VVF a été revu à la hausse suite à divers avenants.

Le nouveau montant du contrat de maîtrise d'œuvre est de **228 499.80 € HT** soit un avenant de **5 502.13 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'avenant n° 04 proposé pour la modification du contrat de Maîtrise d'œuvre validé le 18 Juin 2009.

2013 – 043 - OBJET : PLU : Changement de bureau d'études – Avenant 01

Le Maire présente au Conseil l'avenant n°01 émis par Oréade-Brèche pour l'élaboration du POS au PLU.

Suite à la liquidation judiciaire du bureau d'études REDD, co-traitant, Oréade-Brèche propose l'atelier InSitu de Strasbourg représenté par David ECKSTEIN comme nouveau cotraitant pour un montant de **5 445 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'avenant n°01 proposé.

2013 – 044 - OBJET : Bourg Centre 3^{ème} tranche : Attribution de la maîtrise d'œuvre

Le Maire annonce au Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a retenu le cabinet d'architecture d'Isabelle Mallet de Colmar pour un montant total de **27 834.84 € HT** afin de réaliser la 3^{ème} phase de l'aménagement urbain du Bourg-Centre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la commission d'appel d'offre
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

2013 - 045 - OBJET : Bourg Centre 3^{ème} tranche : Demandes de subventions

Le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement de 3^{ème} tranche du Bourg Centre. Il concerne la réhabilitation des abords de la mairie ainsi que l'éclairage public des rues de la Gare et de Senones.

Le cout total du projet est estimé à **345 964.84€ HT** dont 27 834.84 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre et 318 130€ HT de travaux.

Afin de financer le programme, le Maire expose au Conseil que des subventions peuvent être demandées auprès du Sénateur Ries au titre de l'aide parlementaire et de la Région Alsace au titre du plan de relance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide parlementaire
- **SOLLICITE** une aide de la Région Alsace au titre du plan de relance

2013 - 046 - OBJET : ERDF : Raccordement au réseau d'électricité

Le Maire expose au Conseil que le raccordement au réseau de distribution d'électricité pour toutes les constructions soumises à délivrance d'une autorisation d'urbanisme, est à la charge de la commune. Le branchement reste à la charge du demandeur.

Toutefois, il convient de prendre une délibération pour préciser les cas d'exception pour lesquels la commune ne prendra pas en charge le raccordement :

- Equipements publics exceptionnels
- Zones d'Aménagement Concerté
- Raccordement individuel d'une construction existante
- Raccordement d'un producteur d'électricité
- Raccordement de moins de 100 mètres pour un pétitionnaire qui sera seul utilisateur (qualifié d'équipement propre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les cas d'exception proposés

2013 - 047 - OBJET : Le Hang : Raccordement en Eau

Le Maire expose au Conseil que le raccordement au réseau communal d'eau potable du Hang a été réalisé avec succès.

Le Maire rappelle que, dans ce périmètre, le raccordement au réseau d'eau d'une future construction soumise à autorisation d'urbanisme, devra faire l'objet d'une demande écrite qui devra être déposée en mairie pour validation des travaux et avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les conditions proposées.

2013 - 048 - OBJET : La Grande Fosse : Raccordement en Eau

Le Maire expose au Conseil que le raccordement au réseau communal d'eau potable de la maison Muller à la Grande Fosse a été réalisé avec succès.

Le Maire rappelle que cette construction sera la dernière raccordée sur le ban communal de la Grande Fosse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** que plus aucune construction sur la commune de La Grande Fosse ne pourra bénéficier d'un raccordement au réseau d'eau.

2013 - 049 - OBJET : Budget Eau : DM n°01

Section d'Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Cpte	Libellé	D.M.	Chap	Cpte	Libellé	D.M.
21	2156	Matériel Spécifique d'exploitation	1 200,00	040	2156	Matériel Spécifique d'exploitation	1 200,00
			1 200,00				1 200,00

Section de Fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Cpte	Libellé	D.M.	Chap	Cpte	Libellé	D.M.
042	675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1 200,00				
011	615	Entretien et réparations	-1 200,00				
			0,00				

2013 – 050 - OBJET : Terrain Alsabail : Erreur de numéro d'inventaire

Le Maire expose au Conseil qu'une erreur s'est glissée dans la délibération 2013-020.

Le terrain cadastré section 12, n°166/28 de 31 ares 73 vendu par la commune à la société Alsabail pour un montant de 37 949.08 € soit 1 196 € l'are est inscrit à l'inventaire communal sous le numéro 2113001 et non sous le numéro 2111001.

Lors de son inscription à l'inventaire ce terrain était noté pour un montant de 324.31 € l'are.

Il convient donc de le sortir de l'inventaire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification proposée.

2013 - 051 - OBJET : Cadeau de naissance

Suite à la naissance du fils de Chantal MATHIEU, adjoint technique, le Maire propose de lui octroyer un cadeau de naissance 100 €.

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et une abstention (Marguerite MATHIEU):

- **ACCEPTE** le montant proposé.

2013 - 052 - OBJET : Voirie : Enrobés

Le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux de voirie, rue de la Gare, rue de la Clairie et rue du Chêne.

Pour ce faire un devis a été réalisé auprès de l'entreprise VOGEL pour un montant total de **13 298.03 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du Département la plus large possible pour ce programme voirie

2013 – 053 - OBJET : Lotissement : Création d'une servitude de canalisation

Le Maire expose au Conseil que pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales du lotissement de la Croix, il est nécessaire de constituer une servitude de canalisation souterraine d'évacuation d'eaux pluviales avec servitude de passage pour pose, implantation et entretien à charge des parcelles cadastrées :

COMMUNE DE SAALES

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
12	11	CHALMICHE	pré		3 0	9 2

Propriété de Monsieur KIRCHDOERFFER Christophe
Moyennant versement d'une indemnité de 6 euros l'are.

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
12	02	CHALMICHE	pré		1 0	1 2

Propriété de Monsieur GASS Jean-Pierre
Moyennant versement d'une indemnité de 6 euros l'are.

Au profit des parcelles cadastrées :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
2	148/14	CHALMICHE	pré		1 0	3 3
2	149/14	CHALMICHE	pré		1 0	3 1
2	150/14	CHALMICHE	pré		1 0	2 8
2	156	CHALMICHE	pré		1 9	2 1
2	157	CHALMICHE	pré		0 6	1 9
Contenance totale					5 6	3 2

Propriété de la commune de SAALES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence l'adjoint à signer les actes en l'étude de Me Brigitte SPEYSER, notaire à la résidence de 67220 VILLE,
- **NOTE** que les frais et honoraires de notaire relatifs à l'acte seront à la charge de la Commune.

2013 – 054 – OBJET : VVF : Prêt

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements du VVF, il est opportun de recourir à un emprunt supplémentaire d'un montant total de 100 000 € pour compléter le premier prêt d'un montant de 750 000 € contracté en 2011 auprès du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recourir au financement suivant :

Pour financer les travaux d'investissement au titre de l'exercice 2013, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel et de contracter auprès de cet établissement un prêt supplémentaire à taux fixe, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
 - Durée : 20 ans
 - Taux d'intérêt : 4.25 %
 - Périodicité : trimestrielle
 - Amortissement du capital par échéances trimestrielles constantes
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats faisant l'objet de la présente délibération et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
 - **DECIDE** que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Après ce dernier point, le Maire lève la séance.